

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE**  
**2022**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2022\_118**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRECHE "LA CLE DE SOL" - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2021**

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

**Secrétaire :**

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHESE**

Conformément à la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche « La Clé de sol », approuvée par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2017, et à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, la société PEOPLE AND BABY doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service à l'autorité délégante.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

### **I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :**

L'entreprise PEOPLE AND BABY est, depuis le 1er juillet 2017, en charge de la gestion de la crèche « La Clé de Sol », située 5 rue des Beaunes à Chatou. Cette délégation d'une durée de 4 ans a été renouvelée en juillet 2021 jusqu'à juillet 2025. C'est le même prestataire PEOPLE AND BABY qui a été retenu en tant que délégataire.

Le rapport d'activité 2021 couvre donc 2 exercices de délégation avec le même délégataire (janvier à juillet 2021 et août à décembre 2021).

D'une capacité de 20 berceaux, équipée d'un office satellite et d'une lingerie/buanderie, la structure «La Clé de Sol» accueille :

- Les enfants des familles catoviennes âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge d'entrée en maternelle dans une limite minimum de 14 places,
- Les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge d'entrée en maternelle des salariés des entreprises privées ou publiques domiciliées sur le territoire de la Commune et/ou des entreprises publiques ou privées domiciliées hors du territoire de Chatou dont les parents sont résidents à Chatou dans une limite maximum de 6 places.

La structure est ouverte de 8h à 19h du lundi au vendredi.

Dans le cadre de cette délégation, la société PEOPLE AND BABY assure notamment les prestations suivantes :

- la gestion du personnel dans son ensemble (recrutement, gestion des plannings, congés, formations...),
- la rémunération du personnel,
- l'accueil des familles (informations sur la crèche, orientation),
- l'accueil des enfants,
- l'élaboration et le suivi du projet pédagogique,
- la facturation et l'encaissement des participations familiales,
- l'encaissement des cotisations des entreprises, des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la Prestation de Service Unique (PSU),
- la fourniture de repas adaptés aux enfants,
- le contrôle diététique des repas et la réalisation à ses frais des contrôles microbiologiques prévus par la réglementation,
- le contrôle de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P.»,
- l'entretien et le nettoyage des locaux y compris les extérieurs (espaces verts) respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil d'enfants de moins de 4 ans,
- l'organisation de réunions d'information destinées aux familles,
- l'élaboration d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur conformes aux préconisations de la Ville,
- la mise en place d'outils de communication,
- l'entretien et la maintenance du bâti, matériel et mobilier mis à disposition,

- l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire,
- l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation,
- l'achat de services nécessaires à l'exploitation (communication, assurance, documentation...),
- l'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service (dont le « jardin de la crèche »), dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
  - les installations et ouvrages existants,
  - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La Commune conserve pour sa part les missions suivantes :

- l'achat du mobilier et des équipements nécessaires à la gestion,
- l'attribution des places,
- la restauration de la crèche est effectuée en liaison froide par l'unité centrale de production de la Ville de Chatou dans le respect de la loi Egalim et des normes GERCM.
- le contrôle du service.

## **II - Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers :**

Il est important de rappeler que 2021 a été tout comme 2020 une année particulière avec la poursuite de la crise sanitaire COVID et ses impacts sur les fonctionnements et activités du quotidien, les jours d'ouverture, les protocoles sanitaires.

### **1. De nouveaux protocoles sanitaires au cœur du quotidien**

Avec la crise COVID, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ont dû mettre en place des protocoles sanitaires très stricts calés sur les recommandations nationales.

### **2. Les activités**

Les éléments du bilan font apparaître en 2021 la continuité du fil conducteur du projet d'entreprise « Génération durable ». Il se décline sur 5 Axes :

- Zen
- Beau
- Nature
- Communication
- Ouverture sur le monde.

Ce projet global, riche pour les enfants, les initie très tôt à l'ouverture au monde et aux autres, ainsi qu'à la nature et aux enjeux écologiques : il prépare de futurs citoyens du monde.

Le volet communication est un vecteur très pertinent qui encourage les tout-petits à exprimer leurs émotions.

L'ouverture de la crèche aux parents permet des rencontres de différentes cultures.

Le projet pédagogique s'est étoffé avec le projet Créatectura qui s'inscrit parfaitement dans le thème de « Génération durable » avec pour objectifs :

- une ouverture sur le monde par l'Art grâce à des installations artistiques éphémères et une sensibilisation à l'esthétisme ;
- l'utilisation de matériaux naturels et issus de la récupération et du recyclage ;
- la mise en place d'ambiances lumineuses apaisantes, l'usage de matériaux multi-sensoriels ;
- l'harmonie des couleurs et l'envie d'investir les espaces autrement.

Le projet s'appuie davantage sur des axes transverses et se retranscrit dans une politique de fonctionnement du quotidien (achats de couches et produits d'entretien écologiques, accompagnement des équipes sur des pratiques éco responsables, utilisation de produits bio, ...).

### **3. La communication**

La communication de la crèche a dû s'adapter avec le COVID et les recommandations sanitaires.

La communication entre les crèches et les familles se fait par différents vecteurs supports :

- Une publication « Actus parents » qui informe les parents tout au long de l'année sur les ateliers pédagogiques, les événements à venir, les prestataires...
- Un support électronique avec un espace dédié à la crèche. Cette communication est tout à fait adaptée au mode de vie actuel, notamment pour les jeunes parents qui utilisent leur Smartphone, en leur permettant de consulter à tout moment les informations ou actualités concernant la crèche de leur enfant.
- Une interface dédiée aux collectivités : ce mini-site permet à la Ville de connaître les actualités de la crèche, de suivre les activités, les taux d'occupation, d'avoir une vision plus fine de la gestion effectuée.

Avec les normes sanitaires COVID, les temps festifs physiques et les rencontres types cafés crèches, au sein de la structure n'ont pu avoir lieu.

Les Rendez-vous familles lors des rentrées en crèche de début septembre 2021 ont été mis en œuvre de façon adaptée et réduite.

### **4. Les ressources humaines**

L'équipe de base est constituée de 9 personnes à temps plein, d'une directrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, de deux auxiliaires de puériculture, de quatre agents de puériculture et d'un agent de service, tous en CDI.

Ce nombre de poste, important pour une crèche de 20 enfants, correspond à ce qui avait été mentionné dans le cahier des charges initial. L'équipe sur 2021 continue à être stable notamment au niveau de la direction.

Nous avons noté en 2019 un gros point de vigilance avec un fort taux d'absentéisme (36 %), tendance fortement à l'abaisse en 2020.

Sur 2021, de nouveau baisse de l'absentéisme (10.44 % contre 19.7 en 2020 ) mais légère hausse des absences dues aux accidents de travail (25 jours). 14,23 % de turnover ont été constatés

## **5. La formation du personnel**

Des formations sont dispensées en interne grâce à l'organisme de formation propre à People and Baby et en externe pour les formations obligatoires techniques.

Des ateliers pédagogiques permettent aux professionnelles de se retrouver et d'établir une réflexion autour de leurs pratiques.

## **6. Le taux d'occupation**

Si la crise COVID a eu un impact fort sur les taux d'occupation et les heures de présence réelles des enfants au vue des fermetures ou des réorganisations horaires, on note une augmentation des heures facturées et de présence des enfants (38 184 heures facturées et 34 784 heures de présence).

Le taux de facturation augmente (109%).

## **III – Éléments financiers :**

Les comptes de résultats, malgré l'impact de la crise COVID, font apparaître une bonne santé financière.

### -Charges en réalisé :

Une hausse des charges ( en 2020 390 065 euros et 414 920 en 2021 )

### -Produits en réalisé :

Baisse des recettes entre 2020 et 2021 de 8 508 euros (416 609 en 2121 contre 425 177 en 2020) avec forte hausse des recettes familles (96 106 en 2021 par rapport à 59 588 euros en 2020), mais baisse nette de 21 519 concernant les recettes entreprises (89 982 en 2021 contre 111 501 en 2020).

En comparaison de 2020, le Compte de résultat est à l'équilibre, mais non bénéficiaire. A surveiller.

## **Perspectives**

- La poursuite de la mise en œuvre du projet art et naturels,
- Le renforcement du déploiement de l'éveil aux langues,
- La proposition de nouveaux thèmes de formations pour les équipes et les Directions,
- Le développement de supports pédagogiques pour accompagner les équipes.

## **DELIBERATION**

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31/05/2017 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2021 approuvant la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol »,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 09/09/2022,

Vu l'information transmise aux membres de la Commission Petite Enfance – Inclusion – Handicap – Santé du 20/09/2022,

Considérant le rapport technique et financier présenté par la société PEOPLE AND BABY pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité, pour l'année 2021, établi par la société PEOPLE AND BABY dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche « La Clé de Sol ».

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 26/08/2022